



Date du délibéré du Tribunal de commerce prorogée au 2 août 2019

Le Tribunal de commerce de Mont de Marsan a examiné le projet de plan de continuation présenté par la société Zigi Capital S.A. pour les sociétés du groupe Europlasma lors d'une audience qui s'est tenue mardi 16 juillet 2019.

Par ordonnance rendue le 24 juillet 2019, le Président du Tribunal a décidé de proroger la date du délibéré jusqu'au 2 août 2019 afin de permettre au mandataire judiciaire d'obtenir toutes les réponses sur le projet du plan de redressement de la part des créanciers.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.

Contact actionnaires : Anne BORDERES – Europlasma - contactbourse@europlasma.com - 05 56 49 70 00